

Introduction générale

Daniel Verba

IRIS, Université Paris-13-CNRS-INSERM-EHESS

En 2005, l'université Paris-13 et l'université de Bejaïa en Algérie, signaient un accord de partenariat sous l'égide du Haut Conseil franco-algérien universitaire et de recherche, visant à mener conjointement une licence professionnelle d'intervention sociale co-habilitée par les deux universités. Pour lancer cette formation, le recteur de Bejaïa avait souhaité que nous organisions, dans son université, deux journées d'études consacrées à l'intervention sociale en France et en Algérie. À cette occasion, une vingtaine de chercheurs s'étaient retrouvés, certains issus du monde universitaire et d'autres du champ professionnel, pour échanger sur les modalités respectives d'organisation de l'intervention sociale dans les deux pays. Il avait alors été convenu avec quelques-uns des intervenants présents à Bejaïa qu'il serait intéressant de prolonger cette initiative au-delà des journées de colloque. Henri Cohen Solal, psychanalyste très impliqué au Moyen-Orient dans les relations entre Palestiniens et Israéliens, faisait partie du voyage et avait ainsi proposé d'ouvrir la problématique à d'autres pays du bassin méditerranéen et de tenir le colloque, à tour de rôle, dans les différents pays impliqués à commencer par Paris. La publication qui suit représente donc les fruits symboliques de la seconde édition de cette initiative, la troisième s'étant d'ores et déjà tenue à Jérusalem en juillet 2009 en vue de la création d'un observatoire euroméditerranéen de l'intervention sociale.

Si les premières rencontres de Bejaïa étaient centrées sur une approche comparative des pratiques d'intervention sociale en Algérie et en France, la seconde édition parisienne, en étendant son périmètre géographique, a voulu se consacrer aux relations entre l'État et les interventions sociales avec, comme objectif, la mise en évidence des récurrences et des divergences entre les différentes configurations présentes : algérienne, allemande, française, israélienne, marocaine, palestinienne et suisse.

La question du rôle de l'État dans la mise en œuvre des politiques sociales est aujourd'hui au cœur d'un grand nombre de débats. Qu'il s'agisse du référendum pour le traité constitutionnel européen, des mouvements pour la sauvegarde des protections sociales (sécurité sociale, retraites, régimes spéciaux, etc.), de la défense des services publics, de la loi relative aux libertés et responsabilités des universités (LRU)

ou de la lutte contre l'exclusion, cette question fait l'objet en France, en Europe et même Outre-Atlantique¹, d'une fracture réelle ou supposée entre ceux qui défendent les acquis de l'État providence et ceux qui voudraient un État réduit à ses fonctions régaliennes, ceux qui en appellent aux interventions de l'État notamment dans la lutte contre les inégalités sociales et ceux qui voudraient le voir assurer une simple fonction d'animateur.

Ce qui caractérise en effet cet État providence, symbole du modèle social français et plus largement européen, même s'il se décline différemment selon les pays, c'est son articulation forte voire fusionnelle avec le « social », cette notion quelque peu spongieuse qui désigne l'ensemble des dispositifs matériels et humains en vue de réduire, par la redistribution cumulative de ressources collectives, les disparités importantes produites par les inégalités de situation. Ce que constatent les chercheurs c'est une collusion, une confusion entre l'État et le secteur social comme si l'État en devenant « providentiel » c'est-à-dire pourvoyeur de sécurité, de soins, d'indemnités, d'assistance, de régulation se confondait avec le champ social dans son ensemble et au-delà avec la société elle-même. « Le social dans l'histoire de la France s'est donc construit comme un prolongement ou une extension de l'État, à partir de et autour de ces trois grandes institutions que sont la sécurité sociale, l'aide sociale et l'action sociale². »

L'objectif de ce colloque n'est pas d'explorer la dichotomie manichéenne et peu fondée scientifiquement entre État social et État libéral, mais de confronter les différentes modalités d'intervention de l'État dans la mise en œuvre des politiques sociales à travers de multiples configurations historiques, économiques et culturelles et les réponses que donnent aujourd'hui les pouvoirs publics de plusieurs pays à la question centrale des inégalités et du sentiment d'injustice qui lui est associé. Nous faisons en effet l'hypothèse que malgré la distance réelle et symbolique qui séparent les États, leur histoire, leur place sur la scène mondiale, la question du devoir d'assistance, du sentiment d'injustice sociale et ses multiples réponses publiques ou/et privées est récurrente dans les sociétés humaines et cela même dans les pays considérés comme les plus « libéraux ». Chaque pays propose ainsi une version originale de politiques publiques qui, situées sur un axe qui irait du plus libéral au plus social, déclinent toutes les configurations possibles de la réponse des États aux inégalités qui fracturent la condition humaine.

Les pays qui ont participé à ces rencontres de Paris-13 et que l'actualité brûlante ne prédisposait pas à engager un dialogue, présentent tous un rapport singulier à l'État social : si la France reste le porte-drapeau du modèle providentiel, ses anciennes colonies ou protectorats (Algérie et Maroc) l'ont reproduit et fait évoluer à leur façon, l'Algérie vers l'économie de marché et le Maroc vers un État monarchique où c'est le roi qui détermine les grandes orientations sociales³. Quant

1. La campagne électorale pour l'élection du nouveau président des États-Unis a montré combien la question du rôle de l'État est centrale même dans un pays qui revendique haut et fort son attachement à un modèle libéral.

2. Bresson M., *Les centres sociaux, entre expertise et militantisme*, L'Harmattan, « Logiques sociales », 2002, p. 2.

3. Voir à ce propos l'ambitieux programme INDH lancé par Mohamed VI pour lutter contre la pauvreté et favoriser les conditions du développement social.

à Israël, jeune État érigé à la fois sur l'occupation de la Palestine et sur les cendres de la Shoah, il est confronté à une autre configuration complexe, celle de la présence à ses frontières d'un peuple sans État auquel une Autorité fragile ne parvient pas à se substituer. Enfin, la Suisse constitue un autre modèle original où la démocratie, que l'on peut qualifier de semi-directe, mobilise deux instruments qui lui permettent d'agir sur un acte décidé par l'État fédéral : le référendum et l'initiative populaire.

Les objectifs de ce colloque sont donc doubles : d'une part initier une réflexion sur les différents modèles d'intervention de l'État dans les politiques sociales en partant de la question du sentiment d'injustice tel qu'il s'exprime à travers les grands textes fondateurs (Ancien et Nouveau testament, Coran, constitutions...), et d'autre part promouvoir un dialogue entre des nations existantes ou en cours de construction qui se connaissent souvent mal et dont les rapports, malgré d'incontestables proximités historiques et culturelles, sont perturbés par des conflits de territoire, d'idéologie et des luttes de pouvoir. En ce sens, nous nous reconnaissons plutôt dans une démarche cumulative visant à construire des passerelles entre les formes d'État et leurs diverses réponses à la question sociale, plutôt que dans une posture différenciatrice qui mettrait l'accent sur les particularismes avec le risque permanent de basculer dans l'exotisme touristique. Sans pour cela remettre en cause l'originalité de chaque figure, nous pensons bien au contraire qu'il est plus fructueux d'insister sur les convergences de toutes ces configurations politico-administratives en recherchant les points de récurrence et leur filiation historique ou culturelle plutôt que d'accentuer les divergences en les naturalisant.

Avant de laisser le lecteur parcourir les différentes approches proposées par les chercheurs, il faut rendre hommage à tous ceux qui ont permis qu'aient lieu ces rencontres, en premier lieu Sylvie Lamouri qui s'est chargée de l'intendance et de la logistique administrative mais a aussi nourri la réflexion, tous nos partenaires financiers, la GME, premier assureur de la fonction publique, l'Université Paris-13 et l'IUT de Bobigny, la ville de Bobigny, le conseil général du 93, le Haut Conseil franco-algérien universitaire et de recherche, le ministère des affaires étrangères et le laboratoire de recherche IRIS⁴ dirigé par Didier Fassin. Un merci enfin à tous les collègues présents à ces rencontres et qui ont, pour certains, bravé les obstacles politiques ou les résistances idéologiques afin de se retrouver parmi nous. En acceptant le débat public, ils ont contribué à fonder une meilleure compréhension entre des pays et des peuples qui se combattent et se connaissent souvent mal.

Il faut saluer enfin la qualité des interventions et la tenue exemplaire des débats qui ont su éviter les querelles stériles encombrant la scène médiatique internationale et qui reposent malheureusement trop souvent sur des représentations stéréotypées et stigmatisantes de la situation sociopolitique. Les chercheurs sont justement là pour remettre un peu de complexité dans une réalité que nous savons fugace et paradoxale, pour éviter de la réduire à une rhétorique binaire où comme

4. Créé en 2007, l'institut de recherche interdisciplinaire sur les enjeux sociaux (sciences sociales, politique, santé) est une unité mixte de recherche associant le CNRS, l'INSERM, l'EHESS et l'université Paris-13 (UMR 8156-723). Il réunit une soixantaine de chercheurs et 130 doctorants et jeunes docteurs en anthropologie, sociologie, histoire, droit, science politique, santé publique et médecine légale.

dans un western, on pourrait facilement identifier le bon, la brute et le truand. S'il y a des sciences humaines, c'est justement pour éviter le piège des idées préfabriquées et les dérives convictionnelles.

Cette démarche constructive a été prolongée et parachevée à la mairie de Bobigny, en présence de madame la Maire, Catherine Peyge, et des représentants officiels de l'ambassade d'Israël et de l'autorité palestinienne, par la signature d'une convention de partenariat pédagogique et scientifique entre les universités Al Quds (Palestine), Ben Gourion (Israël) et Paris-13. Sans basculer dans un angélisme naïf, ces rencontres et la convention qui en a découlé laissent penser qu'il sera un jour possible de trouver une solution politique au conflit du Proche-Orient et qu'il faut continuer à préparer l'avenir en faisant tomber la pire des barrières : l'ignorance et la défiance de l'autre qui font le lit de tous les fanatismes.